

La Communauté de la Riviera française recrute un Chef de service « Cours d'Eau, Littoral et Risques Majeurs » (H/F) Temps complet

La **Communauté de la Riviera française** est située à l'extrême-est du département des Alpes-Maritimes. Elle compte 15 communes et sur un territoire de 660 km² pour près de 74 000 habitants. À seulement 40min de Nice et jouxtant la Principauté de Monaco et la frontière italienne, elle permet de concilier vie professionnelle et personnelle dans un cadre privilégié et préservé, symbole de « douceur de vivre » : accès direct au littoral et à la montagne, offre culturelle, sportive et de services à la population dense, climat idéal,

Avec un peu plus de 100 agents, la Communauté de la Riviera française assure des compétences obligatoires telles que le développement économique, l'aménagement du territoire, l'habitat, la politique de la ville, l'eau et l'assainissement, la promotion du tourisme, les déchets Elle intervient aussi dans le domaine de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Descriptif de l'emploi :

Le service Cours d'eau, Littoral et Risques Majeurs s'articule autour de trois grandes missions, qui sont la mise en œuvre de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), détenue par la CARF et déléguée au SMIAGE Maralpin, l'animation de l'aire marine protégée (AMP) du Cap Martin, et le pilotage du Plan InterCommunal de Sauvegarde.

Sous l'autorité du Directeur Général des services Techniques, vous aurez la charge de diriger le service sur l'ensemble du territoire communautaire et de mettre en œuvre une politique de gestion du milieu marin

Missions :

- Assurer la gestion budgétaire (recherche de toutes les sources de financement, le montage des dossiers de demande de subventions), administrative (commissions, délibérations, etc.) et l'encadrement des agents
- Représenter la CARF dans le cadre de réunions de travail, institutionnelles ou publiques, au niveau des thématiques dont il a la responsabilité.

Pour la compétence GEMAPI :

- Proposer et structurer la stratégie globale sur le territoire d'un point de vue administratif, technique et financier,
- Superviser et élaborer la programmation des opérations et l'élaboration des dossiers réglementaires
- Réaliser le suivi et le contrôle des missions déléguées au syndicat mixte en charge des opérations (SMIAGE Maralpin) et être l'interlocuteur privilégié auprès des partenaires institutionnels et des acteurs locaux,
- Apporter une expertise et être force de conseil auprès des communes membres et des administrés,

Pour la gestion de l'Aire Marine Protégée (AMP) du Cap Martin :

- Piloter la politique Natura 2000 en mer sur le territoire (Site « Cap Martin ») et contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie plus globale sur le milieu marin à l'échelle du territoire,
- Développer les actions auprès du grand public pour mieux faire découvrir la richesse de notre territoire marin.

Pour le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) :

- Assurer le maintien opérationnel du PICS, et assurer la veille et la surveillance des risques majeurs,
- Organiser les comités de suivi de la STEPRIM en lien avec le SMIAGE Maralpin qui en assure le pilotage,
- Accompagner les communes dans la prise en charge des problématiques liées aux risques majeurs.

Profil :

- Formation supérieure dans le domaine de la gestion des cours d'eau et/ou des risques majeurs
- Aptitude à réaliser et suivre des projets complexes et animer des réunions (COPIL etc.)
- Maîtrise de l'outil informatique et du SIG
- Bonnes qualités relationnelles et sens du dialogue
- Autonomie, force de proposition, polyvalence

Renseignements liés au poste :

Recrutement dans le cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux – contractuel ou statutaire

Rémunération indiciaire + régime indemnitaire (RIFSEEP : IFSE mensuelle) + Tickets Restaurants

Durée hebdomadaire : 38 heures + 18 jours de RTT

Remboursement des abonnements de travail à hauteur de 75% - Prime annuelle de 550 € bruts par an + CIA en lien avec l'évaluation professionnelle - Participation annuelle de l'employeur à la mutuelle